

*Privilège—M. Nielsen*

Je sais, Monsieur, que vous attacherez suffisamment d'importance à cette affaire pour la prendre en délibéré et réfléchir très sérieusement à la décision qu'il faut prendre. En toute sincérité, je trouve cette question de privilège valable. Il faut que la Chambre rende une décision à ce sujet.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je n'ai pas les talents de prophète du député de Yukon (M. Nielsen) de sorte que je n'ai pas une «brique» ou une trentaine de pages préparées à l'avance, voire préécrites, pour faire mon intervention sur un sujet qui, selon l'allégué du député de Yukon, prendrait sa source dans un article qui a été publié ce matin. Je regardais le texte élaboré qu'il a préparé. Je me demande s'il l'a préparé aujourd'hui ou si c'est dans ses dossiers depuis un certain temps. Quoi qu'il en soit, je me contenterai de mon côté de simplement me baser sur les faits qui pourraient justifier, s'il y a lieu, le fondement d'une question de privilège.

Si l'on en juge par les faits qui sont devant la Chambre et qui sont les seuls faits qui doivent être considérés par la Présidence pour en venir à une conclusion sur la question de privilège, c'est très mince. Il y a une foule de beaux principes, parfois un peu exagérés et un peu étirés, qui ont été énumérés, énoncés par le député de Yukon, mais règle générale, il a cité des principes qui dans certains cas étaient hors contexte, mais des principes qui ne doivent être pris en considération que si les faits, en l'occurrence, justifient leur prise en considération.

Ce qui fait défaut dans son plaidoyer, dans sa cause, c'est qu'il n'y a absolument aucun fait, aucun soupçon d'élément qui dans ce cas nous porte à croire qu'il y aurait eu enquête sur la vie privée d'un ou de plusieurs députés. Il n'y a absolument rien devant nous qui nous permette de conclure, voire même de soupçonner que la vie privée d'un député aurait pu faire l'objet d'une «enquête secrète», pour utiliser les mots de l'Opposition.

Vous avez sans doute entendu, monsieur le Président, les réponses brèves, concises, précises et brillantes du vice-premier ministre (M. MacEachen) durant la période des questions orales. A tour de rôle, il a désarmé les députés de la première rangée du Parti progressiste conservateur qui visiblement voulaient bâtir un momentum devant les justifier tout probablement de se livrer à une certaine obstruction, et pouvant souligner un brillant anniversaire. Malheureusement, pour ces députés d'en face, le vice-premier ministre, d'une façon très simple, parce qu'il avait les faits et la vérité sur son côté, les a littéralement désarmés de sorte que le document pré-préparé, le document préécrit du député de Yukon est devenu totalement insignifiant. Il n'y a absolument aucun fondement aux faits.

Ces faits, monsieur le Président, sont très simples. Pendant la campagne au leadership du Parti progressiste conservateur, un des candidats, maintenant le député de Central Nova (M. Mulroney) a présenté une argumentation selon laquelle il voulait conduire le pays un peu comme on dirige une grande entreprise, parce que lui, il avait eu l'expérience dans le domaine d'une grande entreprise multinationale, qui s'appelle l'Iron

Ore, et qu'il avait démontré qu'il avait su bien administrer cette compagnie. C'est lui-même qui devenant homme public s'est basé sur son expérience et ses activités à la direction d'une multinationale pour aider à sa candidature, pour aider à son élection. D'ailleurs, et on l'a vu par la suite, il a utilisé ces mêmes arguments pendant sa campagne électorale dans Central Nova, et il s'est subséquemment référé, ici, à la Chambre, à la même gestion de la compagnie Iron Ore, en particulier à Schefferville.

● (1540)

C'est ça qui est le fait fondamental de tout ce que nous discutons aujourd'hui. Après ces allégations rendues publiques et utilisées publiquement par le chef de l'opposition pour se faire élire, il y a un des deux individus accusés par l'Opposition d'être espion secret, un certain M. Crenna, du bureau politique du Premier ministre, et il y a également le bureau du Conseil privé. Le chef de l'opposition a aussi son bureau qui a des fonds qui lui sont votés et dépassent un million de dollars pour engager des employés qui ne font que de la politique. Le chef néo-démocrate a lui aussi un budget pour le même genre de personnel qui monte à 570,000 dollars, comme l'indiquait le vice-premier ministre. Et le premier ministre a de son côté un budget un peu plus élevé pour son propre bureau politique. Ce M. Crenna fait partie du bureau politique du premier ministre et après affirmations du député de Central Nova à propos de son expérience dans la gestion des grandes entreprises... eh bien, on tient à vérifier exactement ce qui s'est passé à l'Iron Ore. Qu'est-ce qui est arrivé à Schefferville? Qu'est-ce qui est si brillant dans l'administration d'une entreprise qui oblige à fermer une usine et qui met littéralement l'économie de la Côte-Nord du Québec en faillite? Qu'est-ce qui est si brillant? C'est pourquoi nous voulons savoir ce qui s'est passé dans ce dossier utilisé par le chef de l'opposition lui-même.

Or, ce M. Crenna, ce pseudo-espion secret, à l'occasion d'une de ses fonctions normales, alors qu'il se trouve à Washington pour obtenir des renseignements dans l'exécution de ses fonctions légitimes dans divers autres secteurs, s'adresse, comme l'a dit le député et le vice-premier ministre, à une commission publique, à une commission sur les actions et obligations aux États-Unis. C'est une commission publique qui a un comptoir public où l'on peut obtenir des documents publics concernant un rapport public sur une compagnie publique. Ce sont les faits concernant l'espion secret, M. Crenna. Il a été dans un endroit public demander un document public au sujet d'une compagnie publique, point! Il n'y a rien d'autre devant nous qui nous porte à conclure qu'il a enquêté sur la vie privée de qui que ce soit. Cela est le premier personnage impliqué et je pense ne pas exagérer. Je vous demande dans les réponses qui ont été données aux questions posées et dans tous les faits qui sont devant vous de m'indiquer un élément qui pourrait nous porter à croire que la vie privée d'un individu a fait l'objet d'une enquête.